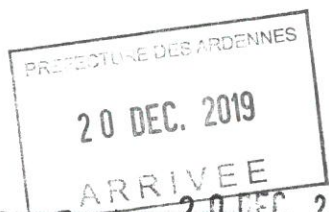




## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°19-40



Affichées le 20 DEC. 2019

Le Comité Syndical avait été convoqué le 3 décembre pour une réunion le 13 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, conformément à l'article 9.7 des statuts de l'EPAMA – EPTB Meuse, une seconde convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical le 13 décembre pour une réunion le 18 décembre 2019.

L'an deux mille dix-neuf, à 10h  
Le 18 décembre à Charleville-Mézières,

Date de convocation	13 décembre 2019
<b>Nombre de délégués :</b>	
♦ Titulaires	49 Titulaires
♦ Suppléants	49 Suppléants
♦ Présents	<b>11 Présents</b>
♦ Votes par procuration	0 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. Bernard PIERQUIN  
M. Boris RAVIGNON  
M. Jean-Pierre RENVOY  
M. Guy JOSEPH  
M. Jean-Pierre CHABOUSSON  
M. Robert PASCOLO

M André LIEBEAUX  
M. Michel NORMAND  
Mme Noëlle DEVIE  
Mme Maryse DESPAS  
Mme Christine NOIRET - RICHEL

#### Objet de la délibération :

### STAGE « CONFERENCE INTERNATIONALE GRANDS MIGRATEURS ET CONFERENCE FINALE DIADEME »

Résultat du vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°19-40

*Objet de la délibération :*

### STAGE « CONFERENCE INTERNATIONALE GRANDS MIGRATEURS ET CONFERENCE FINALE DIADEME »

M. le Président rappelle que de par la loi n° 2014-788 du 10/07/2014 des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de collectivité ou d'établissement public pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il est proposé aujourd'hui d'accueillir un stagiaire sur une mission « conférence internationale grands migrants et conférence finale DIADeM » (cf. fiche du stage en annexe 4).

D'une durée de six mois, l'objet du stage serait d'une part de participer à l'organisation de deux conférences internationales dans le domaine de la biodiversité aquatique (DIADeM et grands migrants) et d'autre part, de participer à toutes les tâches liées au développement des activités internationales.

Le stagiaire serait encadré par la cheffe de projet « international » et bénéficierait de la gratification correspondant à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale. (Environ 570 € mensuel).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après avis favorable du Bureau Syndical du 20 novembre 2019,

Le comité syndical :

- APPROUVE l'accueil d'un stagiaire « conférence internationale grands migrants et conférence finale DIADeM » dans les conditions définies par la fiche annexée à la présente,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice.

Le Président de L'EPAMA



Boris RAVIGNON